



Distr. limitée 20 mai 2016 Français

Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-quatrième session Bonn, 16-26 mai 2016 Point 2 a) de l'ordre du jour

Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour

## Projet d'ordre du jour proposé en remplacement de l'ordre du jour adopté à la première séance

## Proposition du Président

À sa première séance, le 16 mai, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/SBI/2016/1, à l'exclusion des points 5 et 4 a) qui sont laissés en suspens. Sur décision du SBI, des consultations ont eu lieu avec les Parties intéressées concernant le point 5 de l'ordre du jour provisoire. Le résultat de ces consultations est pris en compte dans l'ordre du jour ci-après, qui est proposé en remplacement de celui qui a été adopté à la première séance du SBI, conformément à l'article 13 du projet de règlement actuellement appliqué.

- 1. Ouverture de la session.
- 2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
  - d) Autres activités prescrites ;
  - e) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
- 3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
  - a) État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - b) Compilation-synthèse des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015);

GE.16-08151 (F) 230516 230516





- d) Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales ».
- 4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
  - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (point de l'ordre du jour laissé en suspens);
  - b) Fourniture d'un appui financier et technique;
  - c) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- 5. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
- Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.
- 7. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
  - Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre;
  - b) Examen des lignes directrices pour l'application conjointe ;
  - Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
- 8. Questions relatives aux pays les moins avancés.
- Plans nationaux d'adaptation.
- 10. Troisième examen du Fonds pour l'adaptation.
- Portée et modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- 12. Renforcement des capacités dans les pays en développement :
  - a) Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention;
  - b) Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto;
  - c) Mandat du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.
- 13. Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention.
- 14. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
  - a) Forum amélioré et programme de travail ;
  - Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions à prévoir au titre de l'Accord de Paris pour le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre;

**2** GE.16-08151

- c) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto ;
- d) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
- 15. Portée du prochain examen périodique de l'objectif global à long terme et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
- 16. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques.
- 17. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
- 18. Questions administratives, financières et institutionnelles :
  - a) Questions financières et budgétaires ;
  - b) Examen continu des fonctions et activités du secrétariat ;
  - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto;
  - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre de la Convention.
- 19. Questions diverses.
- 20. Clôture et rapport de la session.

GE.16-08151 3